

REGIE DE RECETTES DU POLE ENFANCE MAIRIE DE SOUCIEU EN JARREST

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : prélèvement des factures éditées par le pôle enfance de la mairie de Soucieu en Jarrest

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR98ZZZ575687

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le **Pôle Enfance Soucieu en Jarrest régie de recettes** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du **Pôle Enfance Soucieu en Jarrest régie de recettes**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Pôle Enfance Soucieu en Jarrest régie de recettes


Adresse : MAIRIE DE SOUCIEU EN JARREST

Place de la Flette

Code postal : 69510

Ville : Soucieu en Jarrest

Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITERIDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)


Type de paiement : paiement récurrent/répétitif Y

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITUER LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Noms du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le Régisseur de la régie de recettes du Pôle Enfance. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande de ma banque. Je réglerai le différend directement avec Pôle Enfance Soucieu en Jarrest régie de recettes.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.